

ARRÊTÉ

N°08-12-22

Le Maire de PIERREFITTE-SUR-SAUDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu le Code pénal,

Vu la demande présentée par A.TOU.LOISIRS pour l'organisation du vide grenier du 21 août 2022.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un vide grenier est organisé le dimanche 21 août 2022, de 6 h 30 à 19 h 00.

Article 2 : Les éventaires seront installés dans les artères suivantes :

- Place de l'Eglise, rue piétonne,
- Place de l'Eglise, rue latérale, côté agence postale communale,
- Rue de Chaon, de la Place de l'Eglise à la rue des Fossés,
- Rue des Prés,
- Passage de la Forge,
- Rue de Nouan, de la Place de l'Eglise à la rue des Vieux Fossés.

Article 3 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits dans les artères ci-dessus le dimanche 21 août 2022, de 6 h 30 à 19 h 00 y compris trottinettes, bicyclettes...

Article 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté donc copie sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher à BLOIS,
- M. le Commandant de la CRS n° X à TOURS,

PIERREFITTE SUR SAULDRE

Le 12 août 2022

Le Maire,



B. Courrioux

B. COURRIOUX